



DÉGÂTS DE GRANDS GIBIERS

NOS PROPOSITIONS POUR LES PAYSANNES ET LES PAYSANS



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

✉ : contact@confederationpaysanne.fr
🌐 : www.confederationpaysanne.fr
☎ : 01 43 62 04 04



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



Crédits photo : GLB

LES PAYSAN-NE-S NE VEULENT PAS DE DÉGÂTS !

Les populations de grands gibiers, principalement sangliers, cerfs et chevreuils, prolifèrent de manière non maîtrisée.

Avec pour corollaire l'augmentation constante, et aujourd'hui alarmante, des problèmes : dégâts agricoles et forestiers, impacts sur la biodiversité, accidents routiers. Sans oublier la suspicion de lien entre épizooties, touchant les bovins et les porcins, et l'existence d'une faune sauvage, notamment de sangliers, infectée sur le même territoire.

Force est de constater que le choix fait par l'État, à la fin des années 60, de confier la régulation du grand gibier aux associations cynégétiques n'a pas produit les résultats escomptés. Les chasseurs semblent dépassés ou ne veulent pas agir...

Il s'agit de considérer ce dossier nationalement et dans sa globalité.

Les paysans ne veulent plus voir leur travail et leur revenus saccagés !

NOS PROPOSITIONS...

Nous voulons des avancées nationales sur la lutte contre la prolifération des populations du grand gibier et notamment les sangliers ; la gestion des populations ; l'indemnisation correcte des paysans victimes des dégâts.

- **L'État doit reprendre une place au cœur du dispositif** et remplir son rôle auprès des associations cynégétiques.
- **Classement en nuisible du sanglier** sur l'ensemble du territoire avec interdiction totale de l'agrainage et de l'affouragement et augmentation des tirs et des prélèvements.
- **Un travail de fond sur la question de l'indemnisation des prairies** et de leurs remises en état qui pénalisent grandement les éleveurs.
- **Amélioration du dispositif d'indemnisation** des dégâts de gibier en tenant compte de tous les dégâts et pas seulement l'atteinte aux cultures.
- **Un seuil à l'exploitation.**
- **Une harmonisation des pratiques de toutes les Commissions départementales Indemnisation dégâts du gibier** qui tiennent comptent partout des productions bio et en ventes directes.
- **Une harmonisation du traitement de la question des clôtures** qui doivent être fournies, posées et entretenues à la charge des Fédérations départementales des chasseurs et des associations cynégétiques.

CHIFFRES CLÉS *



85%

des dégâts sont dus aux sangliers (contre 13% pour les cerfs)



x5

La population de sangliers a été multipliée par 5 en 20 ans



x4

Les effectifs de cerfs et de chevreuils ont été multipliés par 4 en 25 ans

*Source : ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage